Compte rendu de la session 2014 de la certification en histoire de l'art

Le périmètre inter-académique regroupe les trois académies franciliennes: Paris, Créteil, Versailles.

Composition du jury: 12 personnes réparties en 4 commissions.

- **Personnalité universitaire**: Mme Claire Barbillon, maître de conférence d'histoire de l'art à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- **Personnalité d'institution culturelle** : Mme Anne Ruelland, directrice du service des publics, Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris.
- IA-IPR issus de différents champs disciplinaires: Mme Myriam Safatly, IA-IPR de lettres, académie de Paris; M. Michel Gravot, IA-IPR d'arts plastiques, académie de Versailles; Mme Valérie Dautresme, IA-IPR d'histoire géographie académie de Versailles; Mme Martine Prouillac, IA-IPR d'histoire géographie, académie de Créteil; Mme Maria Gomez, IA-IPR d'espagnol, académie de Créteil.
- IA-IPR responsables académiques du dossier histoire des arts
 - ✓ *Académie de Versailles:* Mme Valérie Morel, IA-IPR d'éducation musicale, Mme Anne-Françoise Pasquier, IA-IPR d'histoire géographie.
 - ✓ Académie de Créteil: M Claude Desfray, IA-IPR d'éducation musicale.
- Professeurs expérimentés: Mme Nadège Budzinski, professeure agrégée d'éducation musicale, formatrice en histoire des arts, académie de Créteil; M. Jean-Pierre Levert professeur agrégé d'histoire géographie et d'histoire des arts en CPGE au lycée Janson de Sailly (Paris).

Les candidats de la session 2014:

Nombre d'inscrits: 43 (dont 29 femmes)

Absent: 1

Nombre de reçus: 22

Moyenne globale des 42 candidats évalués : 11,26

Note la plus basse: 04 Note la plus haute: 17

Profil professionnel des candidats:

Comme chaque année, on constate une certaine diversité des conditions d'exercice des professeurs se présentant à cette certification. Majoritairement, ils exercent en lycée ou en collège et plus rarement combinent les deux, certains ayant intégré une équipe d'histoire des arts déjà constituée et intervenant de ce fait dans le cadre d'une option de lycée. La filière professionnelle reste assez peu représentée, il en est de même des candidatures issues de l'enseignement supérieur. Quatre candidats exercent dans l'enseignement privé.

Répartition académique et disciplinaire des candidats:

| | CRETEIL | PARIS | VERSAILLES | Total |
|---------------------|---------|-------|------------|-------|
| Anglais | | | 1 | 1 |
| Arts appliqués | 1 | | | 1 |
| Arts plastiques | 5 | 3 | 4 | 12 |
| Documentation | 1 | | | 1 |
| Economie Gestion | | 1 | | 1 |
| Education musicale | | | 1 | 1 |
| Histoire Géographie | 5 | 2 | 5 | 12 |
| Lettres | 6 | 1 | 6 | 13 |
| Philosophie | | | 1 | 1 |
| TOTAL | 18 | 7 | 18 | 43 |

Répartition par corps de recrutement:

18 professeurs agrégés

22 professeurs certifiés (dont un CAPET et un CAPLP)

2 maîtres contractuels (privé)

1 professeur stagiaire

Evolution des candidatures:

Le tableau suivant montre la confirmation de la baisse du nombre de candidats amorcée en 2009:

| 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 77 | 95 | 88 | 86 | 62 | 60 | 43 |

La prestation des candidats, éléments d'analyse.

Les rapports de jury des sessions antérieures semblent avoir été pris en compte par certains candidats qui ont su mesurer les principaux enjeux de cette certification dont les attendus sont explicités dans la note de service n°2004-175 du 19-10-2004. Ils sont parvenus à faire ressortir les compétences requises dans le temps imparti. Ainsi un rapport correctement construit permettra d'amorcer un exposé étayé d'exemples choisis avec discernement et amènera probablement le jury à exprimer sa curiosité par un questionnement venant confirmer ces compétences. Cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble de celles-ci soient réunies chez l'ensemble des candidats dont le niveau de préparation à l'épreuve reste encore inégal.

Si l'on peut se réjouir de la qualité de certaines prestations que l'on pourra parfois qualifier de brillantes et qui se traduisent par des notes supérieures à 15, on constate encore chez certains candidats des insuffisances tant pédagogiques ou didactiques que culturelles. Ainsi, l'absence de prise en compte des élèves, la méconnaissance des publics scolaires concernés, la faible connaissance de l'histoire de l'art, de ses méthodes, des techniques d'analyse, de ses enjeux, de l'actualité de cette discipline, des programmes et des contenus d'enseignement notamment dans le

cadre des options de lycée, des dispositifs partenariaux et des institutions culturelles sont inévitablement facteur d'échec.

Le rapport écrit:

Si ce rapport ne fait pas l'objet d'une évaluation spécifique, il contribue cependant à valoriser les compétences du candidat. La démarche déclarative inhérente au rapport conduit le jury à vérifier certains points, à en approfondir d'autres. On constate encore que certains rapports ne respectent pas le cahier des charges imposé par le texte réglementaire. Entre le surdimensionnement et le minimalisme, il faut trouver le juste équilibre; certains, trop exhaustifs dépassent largement le nombre de pages prescrit tandis que d'autres se réduisent à un simple CV. Ces remarques formelles nous amènent à évoquer le fond. Le candidat doit impérativement faire des choix, relater son parcours et le cas échéant faire état des différents cursus suivis, voire des pratiques culturelles et artistiques personnelles. L'important est cependant de pouvoir dégager une expérience vécue avec mise en perspective de celle-ci dans un contexte scolaire. Cette démarche peut s'appuyer sur une rencontre avec une œuvre, un artiste, une institution muséale, un lieu de diffusion mais peut aussi faire référence à un projet déjà mené dans un contexte scolaire, au collège ou au lycée. Le candidat qui rédige son rapport doit déjà se mettre à la place du jury qui en prendra connaissance. Il devra en soigner la présentation et faire en sorte que la lecture en soit aisée, que les objectifs et compétences développées soient clairement perceptibles.

L'exposé:

Il peut s'inscrire en prolongement du rapport qu'il mettra en perspective mais ne doit pas se réduire à une transcription orale ou simple lecture de celui-ci. Certains candidats, parfaitement à l'aise dans cet exercice ont fait preuve de clarté et de concision tout en tenant un propos ouvert, parvenant à dégager une problématique d'ordre pédagogique, artistique ou culturel, amenant le jury à sélectionner certains points susceptibles d'être évoqués lors de l'entretien. Lorsqu'un support écrit dissocié du rapport est utilisé, il faut éviter de le lire *in extenso*. L'usage d'un outil numérique peut enrichir utilement l'exposé mais il peut aussi constituer une prise de risque supplémentaire lorsqu'il n'est pas totalement maîtrisé (absence de charge, mise en route chronophage, etc). Le jury apprécie les prestations lorsqu'elles sont claires et structurées. Lorsque le candidat annonce un plan, il doit cependant s'y tenir car la rigueur intellectuelle est toujours appréciée. La richesse du vocabulaire spécifique et technique, tout comme les connaissances et références relatives aux sujets évoqués doivent faire l'objet de toute l'attention du candidat.

L'entretien:

Celui-ci doit permettre d'approfondir certains points évoqués lors de l'exposé et le jury apprécie particulièrement que le candidat puisse se saisir d'une question posée, qu'il la développe ou se montre capable d'exprimer son propre questionnement sur une œuvre, une démarche, un objet. Au delà des connaissances scientifiques et culturelles mobilisées à bon escient, l'émergence de la sensibilité artistique du candidat est toujours appréciée, lorsqu'elle est sincère.

La connaissance des programmes de lycée doit offrir au candidat la possibilité de développer une véritable démarche pédagogique afin de montrer comment il amène ses élèves à questionner les œuvres, les lieux, les artistes.

Page 3

La capacité à mener des projets tout comme à travailler en équipe sont des compétences essentielles que le candidat doit s'attacher à faire ressortir.

Le jury se réserve la possibilité d'interroger le candidat sur d'autres champs culturels ou pédagogiques que ceux évoqués dans l'exposé. Il peut à tout moment vérifier les connaissances du candidat concernant les différents domaines artistiques, dispositifs institutionnels, structures culturelles, métiers et filières en rapport avec l'histoire de l'art sans oublier les connaissances épistémologiques relatives à cet enseignement.

On a constaté une motivation et une ouverture culturelle chez la majorité des candidats même si l'on peut regretter encore la méconnaissance de certains domaines artistiques tels la musique ou le spectacle vivant. Ainsi, certains candidats paraissant érudits dans un domaine se montrent relativement démunis dans un autre. On ne peut que rappeler la nécessaire distance que les candidats doivent prendre avec la discipline qu'ils enseignent afin d'investir pleinement le champ transversal de l'Histoire de l'art et de l'ensemble des formes d'expression artistique.

En conclusion, nous ne pouvons que conseiller aux futurs candidats de préparer cette certification en menant une réflexion approfondie sur l'ensemble des axes évoqués ci-dessus. Ils devront acquérir un regard distancié et critique sur leur pratique. Pour les y aider, ils pourront se rapprocher de collègues expérimentés intervenant notamment dans les options Histoire des arts implantées en lycée. Ils pourront également nourrir leur réflexion par la lecture documentaire ainsi que la consultation des sites institutionnels proposant des outils pédagogiques en ligne.

Tableaux annexes:

Répartition des notes obtenues:

| Note de 4 à 7 | 8 à 9 | 10 à 14 | 15 et plus |
|---------------|--------------|--------------|--------------|
| 6 candidats | 14 candidats | 11 candidats | 11 candidats |

Répartition disciplinaire des candidats reçus:

| Anglais | 1 |
|---------------------|---|
| Arts plastiques | 5 |
| Documentation | 1 |
| Histoire-géographie | 8 |
| Lettres | 6 |
| Philosophie | 1 |

Répartition académique des candidats reçus:

| Académie | Inscrits | Reçus |
|------------|----------|-------|
| CRETEIL | 18 | 7 |
| PARIS | 7 | 4 |
| VERSAILLES | 18 | 11 |

Claude DESFRAY, IA-IPR éducation musicale, président du jury de certification, pour l'ensemble du jury, session avril 2014.